

14 Sports

Football/24e journée du National Foot 1/ AO CMS -USB (1-0), samedi dernier au stade de Sibang

Le hold-up des Montagnards



Photo : SYLLA

F-K-O.M

Libreville/Gabon

LA déception était grande chez les supporters de l'Union sportive de Bitam (USB) qui, au coup de sifflet final, sont sortis la tête basse, samedi dernier, du stade Monedan de Sibang. La raison ? La défaite de leur équipe de cœur (1-0), face à l'AO CMS. Un revers concédé dans le temps additionnel (90+3) suite au

but de Bonieck Faah, alors que les deux équipes se dirigeaient vers un match nul. Le manque de concentration des Bitamois pendant quelques secondes leur a coûté trois points, comme au match aller, face à la même équipe. On retiendra que le club de la ville des trois frontières, en deux confrontations face à l'AO CMS, a perdu autant de rencontres sur le même score (1-0). Pour ce deuxième face-à-face, tout laissait croire que l'USB allait prendre sa



Photo : SYLLA

Junior Mboulou Nzigou (ballon), attaquant de l'USB, auteur d'un match passable.

revanche au regard du jeu produit à l'entame de cette partie. Dans un système très offensif (4-3-3), les Bitamois jouaient très haut et mettaient le pied sur le ballon. Positionné sur le flanc droit de l'attaque, l'ancien "cémécien" Junior Mboulou a été tranchant en première période dans ses dribbles et percussions. C'est le cas à la 23e minute, quand il trouve son coéquipier Alidu Namhan, au 2e poteau. Domage que celui-ci ait manqué son contrôle alors

qu'il était face aux buts. Le même Namhan aurait permis à son équipe de regagner les vestiaires en menant au score s'il avait concrétisé l'offrande de Rody Wesley Eya'a (45e). Dominé en première période, les Montagnards sortent de leur torpeur au retour des vestiaires. Avec un jeu plus vivant et alerte. Battu lors de la précédente journée par l'AS Mangasport (1-0), Sosthène Yala, passe du 4-4-2 au 4-3-3. Rych Mvele Ebale et Bonieck Faah

font alors leur entrée à la pointe de l'attaque (54e). Un double changement qui est payant, malgré les charges du rigoureux défenseur central de l'USB, Erwin Blynn Nguema Obame. C'est justement lui qui permet à Faah de battre pour la première fois Patrick Edang Mouyimbi.

L'attaquant du CMS profite d'une mauvaise intervention de Nguema Obame, dans la surface de réparation, pour ensuite, crucifier d'une frappe lumineuse le portier Edang Mouyembi (90+3). Ce but tardif n'est que la suite logique de la domination des Cémécien.

Fiche technique

Match : AO C.M.S - US Bitam : (1-0)

Compétition : 24e journée du National-Foot 1

Stade : Monedan (Sibang)

Nombre de spectateurs : non communiqué

Arbitre centrale : Anaëlle Omanda

Buteur : Bonieck Faah, 90+3 pour l'AO C.M.S

Avertissement : aucun

Les équipes :

AO C.M.S : Didier Nguema, Yannick Moussounda (capitaine), Romuald Okili, Djamel Fassassi, Sékou Cissé, Jemessa Moyimbii (54e, Rych Mvele Ebale), Vianney Nna Ango, Dany Boubala (54e, Bonieck Faah), Aristide Youmou, Malle Diallo, Kévine Aunouvié (71e, Grege Oyoubi).

Coach : Sosthène Yala

US Bitam : Patrick Edang Mouyimbi, Erwin Blynn Nguema Obame (capitaine), Hans Nguema Samba, Daniel Mbiame Bidzo, Paul Harold Ondo Mename, Eddy Thérance Wombo Bitheghe, Rody Wesley Eya'a, (60e, Soumaila Biyogo), Loïc Mombe Assoumou, Alidu Namhan, Junior Mboulou Nzigou, Richarde Ella Ollomo (80e, Lionel Okoue Allogo). Coach : Thierry Biyoghe Ebobola.

Football/24e journée du championnat national D1/Stade Mandji-Lozo Sport : 0-0, samedi à Port-Gentil

Les visiteurs s'en sortent plutôt bien

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

DANS le cadre de la 24e levée du championnat national de première division, la confrontation entre Stade Mandji et Lozo Sport, disputée, samedi, au stade Pierre-Claver Divunguy de Port-Gentil, s'est soldée par un score de parité (0-0). Les deux formations n'ayant su exploiter les nombreuses occasions de but qu'elle se sont offertes.

Dès l'entame de la partie, les joueurs de Lozo Sport se signalent les premiers par une offensive gâchée par Stevy Eyeghe Essia. En bonne position, celui-ci

croise trop sa frappe (13e). Même situation pour Nguéle qui vendange le ballon servi par Claude Bessa Bessa (17e). Avant que Philippe Ebonde Ebonde ne confonde vitesse et précipitation (23e).

Les locaux sortent de leur torpeur quand Aymar Madata, libre de tout marquage dans la surface de réparation adverse, choisit l'option collective, au lieu de tirer directement (27e). Puis Ulrich Bembangoye voit son tir maîtrisé en deux temps par John Rode Lipengue, le portier de Lozo Sport (35e). 0-0, c'est le score à la pause. A la reprise, Stade Mandji s'organise dans l'optique de prendre le dessus sur son adversaire. Mais sa ligne d'attaque se montre mal-



Photo : JP Allogo

Lozo Sport satisfait de son nul en déplacement

adroite. Cissé Batoubané (50e et 59e), Ulrich Bouka (67e), et Joe Boussougou (73e et 77e), ne parviennent pas à déjouer la vigilance du portier visiteur. Du côté de Lozo, on note aussi quelques actions d'éclat avec Clébert Mwana (80e),

Nguéle (83e et 86e). Comme en première période, aucun but ne sera inscrit, jusqu'au coup de sifflet final. Un score de parité qui arrange les affaires des visiteurs qui s'en sortent plutôt bien. En ramenant dans leur escarcelle le point du match nul.

Fiche technique

Match : Stade Mandji/Lozo Sport

Lieu : Stade Pierre-Claver Divunguy (Port-Gentil)

Compétition : National-Foot 1

Arbitre : Benjamin Rewaka Kowet

Commissaire : Frédéric Ogoula

Avertissements : Aymar Madata (50e), Naby Kamano (55e) du Stade Mandji, Cyr-Junior Katsongoh (60e), Claude Bessa Bessa (81e) de Lozo Sport

Pelouse : en bon état

Temps : doux

Nombre de spectateurs : non communiqué

Recettes : 54 200 francs

Les équipes :

Stade Mandji : Ulrich Nkola, Farel MOUNGUENGUI, Cissé Batoubané, Francis Omémé (Emelin Tchicaya, 6e), Derrick Angoue, Vladimir Aworet (capitaine), Naby Kamano, Aymar Madata, Ulrich Bouka (Emmanuel Ndong Mba, 87e), Ulrich Bembangoye, Costa Soumah (Joe Boussougou, 66e). Entraîneur : Alain Mandrault.

Lozo Sport : John Lipengue, Henri Eyene Eyene (capitaine), Cyr-Junior Katsongoh, Clébert Mwana, Francis Djemes (Jude Mbadouma, 82e) Nguéle, Claude Bessa Bessa, Philippe Ebonde Ebonde, Stevy Eyeghe Essia, Lengatha Lep. Entraîneur : Roger Avah Ndong.

Cyclisme/Après la radiation à vie de six coureurs gabonais

Une peine commuée en suspension de 2 ans avec sursis

S.A.M.

Libreville/Gabon

Dans un communiqué rendu public, hier, le ministre des Sports a annoncé que ces six cyclistes gabonais sont désormais suspendus pour deux ans avec sursis. Pour mémoire, ces coureurs avaient été radiés après avoir refusé de prendre le départ de la Tropicale Amissa Bongo, édition 2017, pour non paiement de leur primes.

PRÈS de cinq mois après avoir annoncé la radiation à vie de six cyclistes gabonais

qui avaient refusé de participer à la dernière édition de la Tropicale Amissa Bongo, la ministre de la Jeunesse et des Sports, Nicole Assélé, a décidé, dans un communiqué parvenu hier à notre rédaction, de commuer cette sentence en suspension de deux ans avec sursis. Six coureurs sont concernés par cette nouvelle mesure ministérielle : Glen Morvan Moulengui, Ephrem Ekobena, Paul Junior Mouckoda, Cédric Tchouta, Franso Rael Ndzaou et Geoffroy Ngadama.

Pour mémoire, ces jeunes sportifs s'étaient attirés les foudres de la ministre des



Photo : FKOM

L'équipe nationale de cyclisme après sa radiation

Sports, en février dernier, lors de la Tropicale Amissa Bongo, en refusant de prendre le départ de cette course à cause d'arriérés de primes. Cet acte avait été considéré comme une "offense à la na-

tion gabonaise toute entière" pour la ministre Assélé. Sa mansuétude se base cependant sur deux faits. Le premier est le processus mis en place par ces sportifs pour se faire pardonner. Il

ont élaboré une campagne de communication visant à présenter leur mea culpa. Au cours de celle-ci, les six radiés ont fait savoir qu'ils n'avaient pas, au moment des faits, conscience de la gravité de l'acte qu'ils posaient. Leur but étant simplement de manifester leur désarroi face à ce qu'ils considéraient comme une injustice financière au regard des moyens mobilisés par l'Etat pour l'organisation de la Tropicale. Le second fait qui a pesé sur la décision de la ministre, est l'intervention du président de la République. "Il s'est montré sensible à leur dé-

marche et a instruit la ministre en charge des Sports d'examiner favorablement la requête présentée par les jeunes radiés", indique le communiqué. En effet, les six Gabonais avaient demandé au président "d'intercéder en leur faveur (...) en vue d'une levée de leur sanction".

C'est désormais chose faite. Leur radiation a été commuée en suspension de deux ans avec sursis. Déduction faite de la période déjà purgée par les intéressés depuis la date de la prononciation de la radiation, précise encore le communiqué du ministre des Sports.